

DEPARTEMENT
SAONE ET LOIRE
COMMUNE
SERLEY

PROCES VERBAL
DU COMITE SYNDICAL
DU 12 OCTOBRE 2020

Le Comité syndical du SICED BRESSE NORD s'est réuni à la salle des Fêtes de Serley le 12 Octobre 2020 à 18H15.

<i>Nombre de conseillers en exercice : 93</i>	<i>Nombre de conseillers excusés : 0</i>
<i>Nombre de conseillers présents : 67</i>	<i>Nombre de conseillers absents : 14</i>
<i>Nombre de pouvoirs : 12</i>	

Secrétaire de séance : M. MERCEY BON Jean Claude

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h20. Il remercie la Trésorière Madame ZAIDI, ainsi que la Presse et l'ensemble des participants de leur présence.

1) Approbation du procès-verbal du 16 Septembre 2020

Le Président demande à l'assemblée si elle est d'accord pour adopter le procès-verbal du comité syndical du 16 Septembre 2020.

Le compte rendu est **adopté à l'unanimité**.

2) Informations et comptes rendus divers

a) SMET

En vue de l'application future d'un programme local de prévention de déchets ménagers assimilés sur le territoire du SMET, des caractérisations ont été effectuées sur l'ensemble des collectivités adhérentes et notamment pour le SICED (10 tournées caractérisées).

Les résultats seront connus mi-décembre. Suite à ces résultats, le SICED procédera à une campagne d'information auprès des usagers.

Le SMET ouvre ses portes au public :

- Vendredi 27 Novembre 2020 (après-midi)
- Samedi 28 Novembre 2020 (matin)

(Sur inscription auprès du SMET au 03 85 91 09 80)

L'assemblée félicite M Didier FICHET, Vice-Président au SICED pour son élection au poste de Vice-Président du SMET.

Le SMET traite les déchets des communautés de Mâcon, Chalon sur Saône, Beaune, ainsi que le SICED, le SIRTOM et le SIVOM du Louhannais.

Tous nos déchets non recyclables sont dirigés sur le SMET.

Actuellement la TGAP s'élève à 24 €/tonne. Elle atteindra 65 €/tonne en 2025 (37 € en 2021).

L'usine traite 73000 tonnes/an. En 2027, il ne devrait plus être possible de faire du compost dans une usine de tri mécano biologique.

Monsieur FICHET informera l'assemblée des sujets abordés dans les différentes réunions.

b) Sensibilisation sur les déchetteries

Mise en place d'un stand d'informations sur le compostage-paillage des déchets verts et le tri des déchets non recyclables sur une journée par déchetterie (De mi-octobre à fin novembre).

Matin : Comment réduire les déchets verts /sensibiliser les particuliers sur le compostage, le broyage, le paillage et le mulching.

Après-midi : Réduire les DNR / comment abaisser le volume d'enfouissement.

Dates d'animation	Déchetteries
19/10/2020	Saint-Germain du Bois
26/10/2020	Ouroux sur Saône
28/10/2020	Dampierre en Bresse
09/11/2020	Saint Germain du Plain
23/11/2020	Pierre de Bresse
30/11/2020	Saint Martin en Bresse

c) Journal du SICED

Le journal annuel du SICED a été distribué dans les boîtes aux lettres des habitants durant la semaine du 14 au 18/09/2020.

d) Marchés 2020

Les marchés à procédure adaptée concernant la fourniture de pneumatiques et les transports de déchets recyclables ont été renouvelés.

- **Marché pneus** : la société CM pneus/71240 ST LOUP DE VARENNES a été retenue. Durée du marché 3 ans à compter du 01/04/2020. (Dépenses d'environ 20 000 €/an).
- **Marché transports déchets recyclables** : La société Bourgogne Recyclage/ 21205 BEAUNE a été retenue. Durée du marché 3 ans à compter du 01/07/2020. (Dépenses d'environ 33 000 €/an).

e) Changement de délégué

Monsieur GAUDRY de Saint Martin en Bresse récupère la compétence SPANC suite à la démission de M BOUILLOUX.

3) Questions traitées

a) Exonération TEOM

Un certain nombre de professionnels peut bénéficier de l'exonération de TEOM à partir du moment où ils font appel à un service d'enlèvement de leurs déchets autre que le SICED.

L'exonération se fait sur demande avec production de justificatifs. En cas d'exonération de TEOM, les professionnels n'ont plus accès aux déchetteries.

Question d'un délégué : les pneus de tracteur sont-ils acceptés ?

Réponse du Président : Seuls les pneus de véhicules légers sont acceptés en petite quantité. Ils doivent être propres et non coupés.

La quantité de pneus déposée est d'environ 50 par semaine.

La proposition est **adoptée à l'unanimité**.

b) Personnel

Proposition d'une délibération de principe pour autoriser le recrutement d'agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité, saisonnier, pour remplacement temporaire de fonctionnaires en congé maladie, maternité.

La proposition est **adoptée à l'unanimité**.

c) Levée de prescription cotisations

La constitution facultative d'une retraite par rente (via l'organisme agréé CAREL) peut être décidée par un élu. Les cotisations sont constituées pour moitié par l'élu sur le montant de ses indemnités et pour moitié par la collectivité.

Des périodes antérieures à l'affiliation peuvent être rachetées par l'élu, de ce fait des cotisations appelées antérieurement au 31/12/2015 pour le SICED (1626.83 €) doivent faire l'objet d'une levée de prescription par l'assemblée délibérante.

Proposition **adoptée à l'unanimité**.

d) Rapport annuel d'activité 2019 du SICED

Madame CONRY, Directrice, présente le rapport annuel.

1- Les indicateurs techniques :

Le territoire du SICED BRESSE NORD :

46 communes adhérentes et 30 331 habitants. Surface : 730 km², densité : 42 hab/km².

La collecte des ordures ménagères :

- 5097 tonnes collectées soit 168 kg/hab.
- Evolution 2018/2019 : -9,1 kg/hab (-5,1%)

Comparaison de production d'ordures ménagères :

- Nationale : 261 kg/hab
- Départementale : 202 kg/hab
- SICED : 168 kg/hab

La collecte sélective des emballages ménagers 2019 :

- Evolution 2018/2019 : +71 tonnes (+2,65%)
 - o Verre : 1257 tonnes
 - o Acier : 41,18 tonnes
 - o Alu : 4,89 tonnes
 - o Brique alimentaires : 8,71 tonnes
 - o Flaconnages plastique : 150,79 tonnes
 - o Cartonnettes (PAV + déchetteries) : 458,79 tonnes
 - o Journaux magazines (PAV + déchetteries) : 659,73 tonnes
 - o Refus de tri : 164,84 tonnes
 - o TOTAL : 2746 tonnes

Répartition collecte sélective 2019 :

- Verre : 41,45 kg/hab
- Acier : 1,36 kg/hab
- Alu : 0,16 kg/hab
- Brique alimentaires : 0,29 kg/hab
- Flaconnages plastique : 4,97 kg/hab
- Cartonnettes (PAV + déchetteries) : 15,13 kg/hab
- Journaux magazines (PAV + déchetteries) : 21,75 kg/hab
- Refus de tri : 5,43 kg/hab
- TOTAL : 90,53 kg/hab

Evolution des refus de tri :

- 4,38 kg /an/hab en 2018
- 5,43 kg/an/hab en 2019

Comparaison des performances au niveau national et départemental :

- National : 76 kg/hab
- Départemental : 91 kg/hab

Collecte en déchetterie :

- 6184 tonnes collectées sur 6 déchetteries
- Evolution 2018/2019 : -484 tonnes
- 128 259 visiteurs dont 3,8 % de professionnels
- Evolution 2018/2019 : -2 203 passages (-1.69%)

Répartition :

- Dampierre en Bresse : 10%
- Saint Germain du bois : 18%
- Pierre de Bresse : 15%
- Saint martin en Bresse : 17%
- Saint Germain du Plain : 18%
- Ouroux sur Saône : 22%

Quantités collectées en déchetterie (déchets banals) :

- Huiles végétales : 3,66 tonnes
- Recyclerie : 32,16 tonnes
- Cartons : 607,44 tonnes
- Bois traités : 1183,15 tonnes
- Meubles : 338,39 tonnes
- Déchets verts : 1750 tonnes
- Ferrailles : 575,4 tonnes
- DNR : 1249,86 tonnes
- DEEE : 366,29 tonnes
- TOTAL : 6106 tonnes

Quantités collectées en déchetterie (déchets dangereux) :

- Lampes et tubes : 0,87 tonnes
- Hors éco DDS : 26,30 tonnes
- Eco DDS : 17,06 tonnes
- Huiles minérales : 16,55 tonnes
- Batteries : 12,32 tonnes
- Piles : 4,78 tonnes
- TOTAL : 77,88 tonnes

Destination de l'ensemble des quantités collectées 2019

- 14 103 tonnes collectées
- Valorisation matière : 40,74 %

- Valorisation biologique : 12,41 %
- Valorisation énergétique : 17,80 %
- Stockage : 28,82 %
- Réemploi : 0,23 %

2- Les indicateurs financiers :

— Compte administratif 2019 :

Section de fonctionnement

Recettes:	+ 2 823 999,44 €
Dépenses :	- 2 698 383,79 €
Report N-1	+ 313 919,28 €
	<u>+ 439 534,93 €</u>

Section d'investissement

Recettes :	+ 540 138,45 €
Dépenses :	- 559 152,05 €
Report N-1	+ 177 977,20 €
	<u>+ 158 963,60 €</u>

RAR section investissement

Dépenses	- 143 056,00 €
Recettes	+ 19 323,00 €
	<u>- 123 733,00 €</u>

<u>Résultat CUMULE:</u>	+ 439 534,93 €
	+ 158 963,60 €
	- 123 733,00 €
	<u>+ 474 765,53 €</u>

Charge de Fonctionnement 2019 :

- Charges à caractère général : 52%
- Charges de personnel et frais assimilés : 35%
- Autres charges de gestion courante : 2 %
- Charges financières : 1%
- Dotations aux amortissements : 10%

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat :

- Frais de tri/ conditionnement : 103 722,76 € (+1,2 %)
- Collecte et traitement DMS : 22 928,34 € (-51,9 %)
- Transport déchets recyclables vers sites de tri : 33 889,00 € (+1,3 %)
- Achat carburant : 202 231,29 € (-0,1 %)
- Traitement déchets verts
- Stockage déchets verts:
 - o Stockage plateforme Allériot (- 100 %)
 - o Broyage déchets verts : 27 149,40 € (+53 %)
 - o Compostage (agriculteurs Devrouze) : 16 362,50 € (21,7 %)
- Traitement bois :
 - o Broyage bois : 14 547,50 € (-16%)
 - o Evacuation : 59 827,48 € (+ 28,7 %)
- Traitement SMET (OM+DNR) : 692 745,11 € (-5,3 %)
- Fourniture de pneumatique (relai pneus) : 20 036,27 € (+ 9,6 %)
- Prestations diverses entretien matériels roulants (réparations véhicules, contrôles techniques, visites sécuritaires...) : 33 596,90 € (-14 %)

Le traitement des déchets verts est effectué sur la plateforme de Dampierre en Bresse avec un volume défini. Ceci est contrôlé par la DREAL. Si le volume autorisé est dépassé, le surplus est envoyé sur la plateforme d'Allériot. En 2019, le volume n'a pas été atteint.

3- Modalités de financement du service :

Taux d'enlèvement des ordures ménagères et redevance spéciale :

- Les modalités de calcul de la TEOM :
(zone 1 = collecte en porte à porte, zone 2 = collecte en points de regroupements).
 - o Zone 1 : taux 2019 : 10.32
 - o Zone 2 : taux 2019 : 7.77

RECETTES 2019	
TEOM	Redevance spéciale
2 138 994,00 €	74 840,75 €

Répartition des recettes de fonctionnement :

- TEOM : 68%

- Redevance spéciale : 2%
- Ventes de matières : 7%
- Soutiens Citeo : 9%
- Autres recettes : (vente matériels occasion, composteurs, indemnités sinistres...) : 1%
- Remboursement sur budget annexe : 1%
- Reprise de subventions : 1%
- Excédent de fonctionnement reporté : 10%
- Atténuations de charges (remboursements) : 1%

Le rapport annuel est **adopté à l'unanimité**.

e) *Rapport annuel 2019 du Service Public d'Assainissement non collectif (SPANC)*

Le rapport annuel est présenté par M VILAIN, technicien SPANC.

1- Caractérisation du service

Prestations assurées :

- Contrôle des installations neuves,
- Diagnostic des installations existantes,
- Contrôle périodique de bon fonctionnement (périodicité fixée à 6 ans),
- Contrôle réalisé dans le cadre de la vente d'un bien immobilier
- Entretien – vidange des installations.
- Animation et coordination de programme de réhabilitation

Activité du service - année 2019:

- Contrôle de conception: 110 (207 en 2018),
- Contrôle de bonne exécution: 70 (270 en 2018),
- Contrôle diagnostic: 483 (492 en 2018).
- Vidange des installations: 394 (396 en 2018)
- Etude de définition de filière: 0 (112 en 2018)

Tarifs appliqués au cours de l'année 2019 pour les contrôles :

Type de contrôle	Montant de la redevance
Contrôle de conception et d'implantation	100 €
Contrôle de bonne exécution	50 €
Contre visite	

Avis sur certificat d'urbanisme	
Diagnostic de bon fonctionnement – contrôle vente	92 €
Refus diagnostic, contrôle de bon fonctionnement	184 €
Etude à la parcelle	300 €

Tarifs appliqués au cours de l'année 2019 pour le service d'entretien - vidange:

Désignation des prestations	Programmée	Urgente
	01/01/2019 au 31/12/2019	
Intervention sur une installation d'un volume inférieur ou égal à 2000 litres	136 €	229 €
Intervention sur une installation d'un volume supérieur à 2 000 litres et inférieur ou égal à 5 000 litres	157 €	249 €
Par m3 supplémentaire au-delà de 5 000 litres	25 €	32 €
Vidanges et nettoyage d'un bac à graisse tout volumes	26 €	31 €
Curage de canalisation (forfait horaire)	105 €	118 €
Dégagement d'un regard de visite non accessible	91 €	100 €
Déplacement sans intervention	55 €	

Indicateurs de performance :

Installations neuves :

	Avis favorable	Avis favorable avec réserves	Avis défavorable	TOTAL
Installations neuves	18	52	0	70
Pourcentage	26 %	74 %	/	100 %

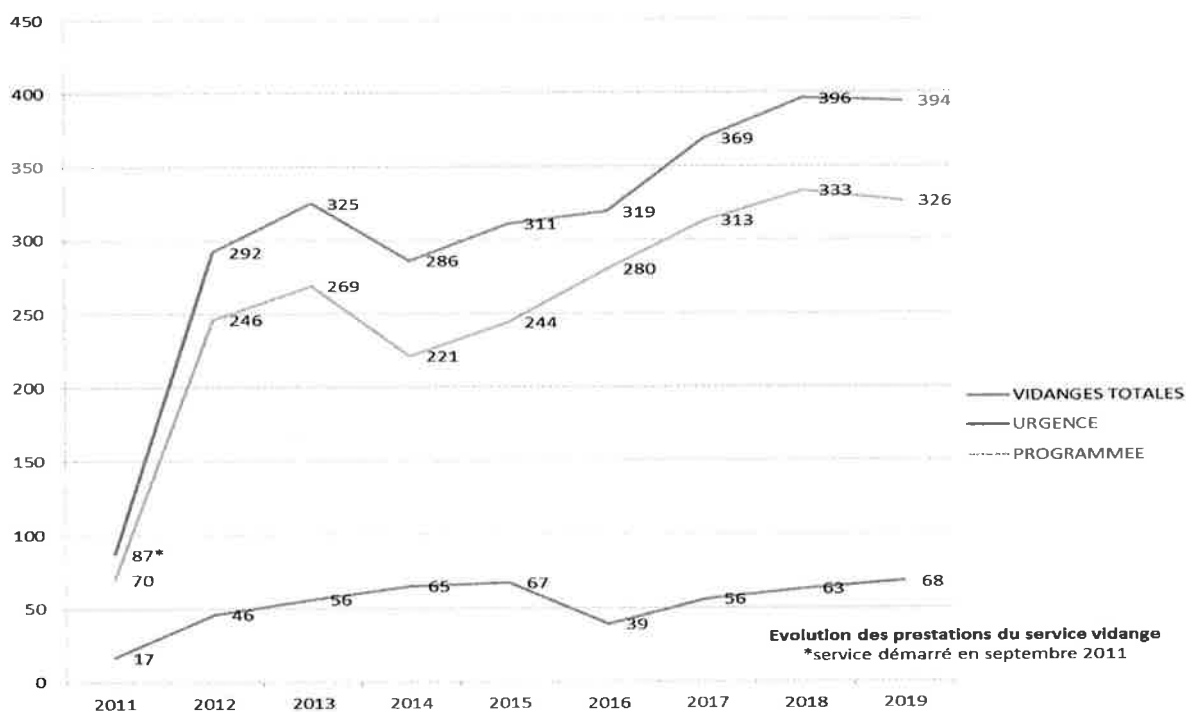
Installations existantes :

	Avis favorable	Avis favorable avec réserves	Avis défavorable	TOTAL
Installations existantes	29	68	386	483
Pourcentage	6 %	14 %	80 %	100 %

Installations entretenues par le service vidange :

	Prestations programmées	Prestations urgentes	TOTAL
Installations entretenues	326	68	394
Pourcentage	83 %	17 %	100%

Evolution du service vidange :



Récapitulatif financier :

Section de fonctionnement

Dépenses	- 607 087.30 €
Recettes	+ 600 184.78 €
Résultat antérieur	+ 104 672.54 €
Résultat fonctionnement	+ 97 770.02 €

Section d'investissement

Dépenses	- 9 634.48 €
Recettes	+ 6 475.41 €
Résultat antérieur	+ 4 916.45 €
Résultat investissement	+ 1 757.38 €
Restes à réaliser recettes	+ 3 909.00 €
Résultat global	+ 103 436.40 €

2- Evolution du service

Projets réalisés en 2019 :

- La numérisation des dossiers a permis de réduire le volume de papier utilisé et de réaliser des économies sur l'achat des fournitures.

Projets prévus pour 2020 :

- Acquisition d'une caméra d'inspection avec détecteur afin de localiser des ouvrages dont l'emplacement est inconnu.
- Recrutement d'un troisième agent pour assurer les contrôles périodiques.

Monsieur DE TRUCHIS, délégué de la commune de Lays sur le Doubs, demande pour quelle raison embaucher un troisième technicien ?

M VILAIN répond qu'il s'agit d'assurer la périodicité réglementaire des contrôles fixée à 10 ans.

Renseignement pratiques :

Techniciens du service

VILAIN
Nicolas
03 85 76 93 48

LACOUR
Joris
03 85 76 93 49

- Portable : 06.42.25.82.83
- Mail : spanc.bresse.nord@orange.fr
- Site internet : www.siced-bresse-nord.fr
- Ouverture du service:
 - o du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
 - o le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h30

Le rapport annuel est **adopté à l'unanimité**.

f) Questions diverses

Madame la Maire d'Allériot fait remarquer que la commune n'apparaît toujours pas dans la liste des communes ayant adhéré à la charte éco exemplaire.

Monsieur le Maire de Serley demande si une journée est réservée au SICED pour la visite du SMET.

Réponse : Non, chacun s'inscrit directement auprès du SMET au 03 85 91 09 80.

Monsieur le Maire de Serley demande si les déchets verts pourront être emmenés sur l'usine de méthanisation de Simard.

Réponse de M GANDREY : Non, car les résineux ne sont pas recommandés en méthanisation. Il faudrait séparer les tontes.

g) Informations diverses

Monsieur GANDREY, Président, fait part des dates des prochaines assemblées générales :

- 3 Décembre 2020 à 18h15 : Salle des fêtes de Serley
- 18 Mars 2021 à 18h15 : Salle des fêtes de Serley

La séance est levée à 19h30.

Le secrétaire de séance
Jean Claude MERCEY BON



